
Favoriser le maintien de l'emploi et le recrutement de personnes en situation de handicap à la Métropole - Signature de la convention 2022-2024 avec le FIPHFP

La Métropole a signé ce jour une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique. Cette convention permet à la Métropole d'être accompagnée et soutenue financièrement dans la mise en place de ses actions à destination des personnes en situation de handicap au sein de sa structure.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Nicolas ROULY, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources et de l'Administration générale et Myriam MULOT, Vice-Présidente en charge de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes et du handicap : « Favoriser le maintien dans l'emploi et encourager le recrutement d'agents en situation de handicap fait partie des missions essentielles et nécessaires de la Métropole, au nom de la lutte contre les discriminations et de l'insertion professionnelle. Nous sommes accompagnés et soutenus depuis 2011 par le FIPHFP et les résultats sont là. En 2021, 16 agents en situation de handicap ont été recrutés et 224 aménagements de postes ont été réalisés entre 2018 et 2021. C'est pourquoi nous renouvelons cette convention jusqu'en 2024, pour maintenir et poursuivre le travail engagé. »

Pour Marc DESJARDINS, directeur du FIPHFP : « Nous avons rencontré de nombreux employeurs publics de la France entière à l'occasion des conventions signées en 2021. Chaque signature est une réussite pour le FIPHFP tant elle est synonyme de mise en place d'une politique durable en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. »

Témoignage d'Annick DAMERVAL, instructrice urbanisme à la Métropole Rouen Normandie : « Je suis atteinte de surdit  et de probl mes au niveau du bassin. Gr ce   la reconnaissance de la qualit  de travailleur handicap  (RQTH), j'ai pu b n ficier d'une prise en charge employeur pour l'achat d'un appareil auditif. Cette reconnaissance a aussi permis d'appuyer l'obtention d'une place de stationnement pour all ger mes d placements. Avec le concours des coll gues et des services de sant  de la M tropole, je me sens bien int gr e dans mon environnement professionnel et accompagn e. »



